



ancenis-saint-gereon.fr

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
DÉPARTEMENT DE LOIRE-ATLANTIQUE

## **DÉLIBÉRATION MUNICIPALE N°2025-003** **Conseil municipal du 03 février 2025**

**Le Lundi Trois Février Deux Mil Vingt Cinq à Dix Neuf Heures**, les membres du conseil municipal, régulièrement convoqués, se sont réunis au lieu habituel de leurs séances, sous la présidence de Monsieur Rémy ORHON, Maire d'Ancenis-Saint-Géréon.

**Présents :** Rémy ORHON, Mireille LOIRAT, Gilles RAMBAULT, Fanny LE JALLE, Florent CAILLET, Myriam RIALET, Bruno DE KERGOMMEAUX, Laure CADOREL, André-Jean VIEAU, Mélanie COTTINEAU, Renan KERVADEC, Marine MOUTEL-COCHAI, Sébastien PRODHOMME, Anthony MORTIER, Johanna HALLER, Olivier AUNEAU, Arnaud BOUYER, Sylvie ONILLON, Fabrice CERISIER, Isabelle BOURSE, Patrice GOUDE, Vivien BRANCHEREAU, Régis ROUSSEAU, Julie AUBRY, Sarah ROUSSEAU, Camille FRESNEAU, Olivier BINET, Séverine LENOBLE, Cécile BERNARDONI, Nicolas RAYMOND et Nabil ZEROUAL conseillers municipaux.

**Absent(e)s :** Carine MATHIEU et Katharina THOMAS

**Excusée(s) :** Monique GOISET et Bruno FOUCHER

**Pouvoirs :** Monique GOISET à Mélanie COTTINEAU et Bruno FOUCHER à Patrice GOUDE

Nombre de conseillers en exercice : 35  
Nombre de conseillers présents ou représentés : 33  
Date de la convocation : 28 janvier 2025  
Date de la publication : 05 février 2025

### **2025-003 SOLIDARITE – SOUTIEN FINANCIER AU TERRITOIRE DE MAYOTTE**

---

**Rapporteuse : Marine MOUTEL-COCHAI**

Frappé par le cyclone Chido le 14 décembre dernier, le territoire de Mayotte a subi des destructions sans précédent. Les biens et infrastructures du Département et des communes de Mayotte ont été particulièrement touchés, engendrant de grandes difficultés dans l'indispensable continuité des services publics locaux au bénéfice de la population.

Afin de s'associer à l'élan de générosité, la commune souhaite soutenir les actions d'urgence et de reconstruction de l'archipel.

L'Association des Maires de Loire-Atlantique (AMF 44) a mis en place un dispositif de soutien nommé « Solidarité AMF/Mayotte » permettant le versement de subvention de la part des collectivités afin de coordonner et de renforcer l'efficacité de l'utilisation de ces moyens financiers pour Mayotte par la Protection civile.

**VU** le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L. 2311-7 ;

**CONSIDÉRANT** la situation humanitaire à Mayotte ;

Après avis de la commission finances, ressources humaines et tranquillité publique du 23 janvier 2025.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et après un vote dont le résultat est le suivant :**

Présents ou représentés : 33

Votants : 33

Abstentions : 0

Exprimés : 33

Pour : 33

Contre : 0

**ATTRIBUE** au dispositif de soutien piloté par l'AMF, une subvention exceptionnelle de 1 000€, pour soutenir les actions d'urgence et la reconstruction de Mayotte.

**AUTORISE** monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette décision.

**PRECISE** que les crédits nécessaires feront l'objet d'une inscription budgétaire dans le cadre du vote du budget primitif 2025.

Pour extrait,  
Le Maire,  
**Rémy ORHON**



**Les secrétaires de séance,**  
**Anthony MORTIER**



**Camille FRESNEAU**



**Nabil ZEROUAL**

